

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique, Maires-Adjoints.

Mmes et MM. WERNERT Georges, LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, MARTIN Yvonne, MIESCH Liliane, STEIN Véronique, HUCK Daniel, EGGERMANN Nathalie, ERNEWEIN Arnaud, HAAS Ludovic, KOENIG Jean-Louis, BAILLY Jean-Claude, BURGER Lourdes et ELCHINGER Thibaut.

Membres absents excusés : Mmes et MM. EISENMANN Etienne (procuration à SCHEYDECKER Camille), LIENHARDT Jacqueline (procuration à MEYER Albert), BRUCKER Stéphane, SCHLUR Anne-Catherine et KLEIN Renée (procuration à HAASSER Mireille).

Membre absent non excusé : M. BACH Frédéric.

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,00 heures.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 février 2020 et affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, M. WERNERT Georges est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 2 mars 2020.



N° 008/2020 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020.

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 janvier 2020 dans les formes et rédaction proposées, puis procède à sa signature.



N° 009/2020 ◆ Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2020 - Forêt communale de Soufflenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) et des travaux patrimoniaux (travaux de maintenance parcellaire, de plantation/régénération, sylvicoles, de protection contre les dégâts de gibier et d'infrastructure) élaboré par l'Office National des Forêts et concernant la forêt communale de Soufflenheim pour l'exercice 2020,

- Après avoir entendu les explications détaillées de Mme LOUIS Alexandra, agent patrimonial de l'ONF, chargée de la forêt communale,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De donner son accord de principe quant aux travaux proposés et prévus pour l'exercice 2020,

2) D'approuver le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes se soldant par un total net prévisionnel de 15.540,00 Euros HT pour un volume de 1.571,00 m³ de bois façonnés et de 53.590,00 Euros HT pour un volume de 2.554,00 m³ de coupes en vente sur pied,

3) D'approuver le programme des travaux patrimoniaux qui est estimé à 65.340,00 Euros HT pour l'année 2020 et à 138.300,00 Euros HT en ce qui concerne le programme REMOBIO (travaux de plantation suite à la chalarose du frêne),

4) D'autoriser le Maire à signer et à approuver par voie de conventions ou de devis la réalisation des travaux dans la limite des crédits qui seront ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2020 (annexe de la forêt).



N° 010/2020 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,

- Délibérant sur le compte administratif 2019 du budget annexe de la forêt dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ainsi que le compte de gestion du percepteur,

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2019 du budget annexe de la forêt au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

- Après vote à mains levées dont le résultat était :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions	Total
Annexe de la forêt	Fonctionnement	22	22	0	0	22

1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2019 du service annexe de la forêt, lequel peut être résumé comme suit :

		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
		Fonctionnement		
	Dépenses	416 576,21	84 771,96	0,00
	Déficit reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement:	416 576,21	84 771,96	0,00
	Recettes	121 893,00	133 355,75	0,00
	Excédent reporté n-1	294 683,21	294 683,21	0,00
	Total recettes de fonctionnement:	416 576,21	428 038,96	0,00
	Excédent/déficit de fonctionnement	0,00	343 267,00	0,00
Investissement				
	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Déficit reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement:	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
	Excédent reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement:	0,00	0,00	0,00
	Excédent/déficit d'investissement	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture				
	Cumul dépenses	416 576,21	84 771,96	0,00
	Cumul recettes	416 576,21	428 038,96	0,00
	Solde des cumuls	0,00	343 267,00	0,00
	Résultat de clôture	0,00	343 267,00	0,00

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Constate au niveau du compte administratif 2019 du budget annexe de la forêt un excédent de clôture de 343.267,00 euros,
- 4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,
- 5) Approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe de la forêt tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 011/2020 ◆ Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2020, comme suit :

Résultats constatés

Excédent de fonctionnement de l'exercice	48 583,79 €
Excédent de fonctionnement reporté	294 683,21 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	343 267,00 €
Excédent/déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €
Excédent/déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent/déficit d'investissement de clôture 2019	0,00 €
Excédent de clôture cumulé	343 267,00 €

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en €
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	343 267,00
Investissement	001	Excédent/déficit d'investissement reporté	-	0,00
	1068	Excédent capitalisé	-	0,00
				343 267,00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 012/2020 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,

- Délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,

- Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion du percepteur,

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2019 de la commune au niveau des chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement (avec définition des opérations),

- Après votes à mains levées dont le résultat était de :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions
Budget Principal	Fonctionnement	22	21	1	0
Budget Principal	Investissement	22	21	1	0

- 1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut être résumé comme suit :

		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Fonctionnement	Dépenses	3 893 491,98	3 503 964,89	0,00
	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	3 893 491,98	3 503 964,89	0,00
	Recettes	3 805 279,00	3 765 249,30	0,00
	Excédent reporté	88 212,98	88 212,98	0,00
	Total recettes de fonctionnement	3 893 491,98	3 853 462,28	0,00
Excédent/déficit de fonctionnement		0,00	349 497,39	0,00
		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	1 100 129,46	914 479,97	165 704,53
	Déficit reporté	20 151,92	20 151,92	0,00
	Total dépenses d'investissement	1 120 281,38	934 631,89	165 704,53
	Recettes	1 120 281,38	594 445,27	20 000,00
	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	1 120 281,38	594 445,27	20 000,00
Excédent/déficit d'investissement		0,00	-340 186,62	-145 704,53
Résultat global	Cumul dépenses	5 013 773,36	4 438 596,78	165 704,53
	Cumul recettes	5 013 773,36	4 447 907,55	20 000,00
	Solde des cumuls	0,00	9 310,77	-145 704,53
	Résultat global	0,00	9 310,77	-145 704,53

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Constate au niveau du compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 un excédent de clôture de 9.310,77 € et un déficit de 145.704,53 € en ce qui concerne les restes à réaliser,

4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,

5) Approuve à la majorité absolue (21 voix pour et 1 voix contre) le compte administratif 2019 du budget principal de la commune tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 013/2020 ◆ Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 23 voix pour et 1 abstention, décide à la majorité absolue :

1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2020, comme suit :

Résultats constatés

Excédent de fonctionnement de l'exercice	261 284,41 €uros
Excédent de fonctionnement reporté	88 212,98 €uros
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	349 497,39 €uros
Déficit d'investissement de l'exercice	-320 034,70 €uros
Déficit d'investissement reporté	-20 151,92 €uros
Déficit d'investissement de clôture 2019	-340 186,62 €uros
Excédent de clôture cumulé	9 310,77 €uros

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en €uros
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	0,00
Investissement	001	Déficit d'investissement reporté	Dépense	-340 186,62
	1068	Excédent capitalisé	Recette	349 497,39
				9 310,77

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 014/2020 ◆ Débat d'orientation budgétaire - Budgets Primitifs 2020.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

- Vu le rapport sur les orientations budgétaires transmis à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Marc, Directeur Général des Services,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif aux Budgets Primitifs 2020 du Budget Principal de la Commune et du Budget Annexe de la Forêt,

2) De charger le Maire de transmettre le rapport sur les orientations budgétaires, d'une part au Préfet et, d'autre part à la Communauté de Communes du Pays Rhénan dont la commune est membre et de procéder à sa publication.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 015/2020 ◆ Vente de terrains communaux à Terra Aménagement en vue de la création de lotissements privés – Signature du compromis de vente.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 067/2019 en date du 20 août 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de retenir la société TERRA ayant son siège à Bouxwiller, route d'Obermodern, comme lotisseur pour le projet d'aménagement des terrains communaux sis près du Fallgraben et sur le site anciennement Vestra, pour un montant de 1.280.000,00 €uros toutes taxes comprises et une superficie de 3 hectares, 31 ares et 30 centiares,
 - Vu l'avis du domaine en date du 23 janvier 2020 estimant la valeur vénale des terrains communaux à 500.000,00 €uros hors taxes,
 - Vu l'étude portant sur les investigations sur les sols et les gaz souterrains au droit de l'ancienne usine VESTRA rue du Chemin de Fer, réalisée le 31 janvier 2013 par la société EnvirEauSol,
 - Vu le projet de compromis de vente transmis à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion et la proposition du Maire de modifier certaines dates y figurant,
 - Après avoir entendu les explications du Maire,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 23 voix pour et 1 voix contre,
- décide à la majorité absolue :

1) D'autoriser le Maire, au nom de la commune, à signer le compromis de vente des terrains communaux désignés ci-après :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
5	3	rue Harzoeffen	sol			84
5	4	rue Harzoeffen	sol		03	56
5	8	5 rue Harzoeffen	sol		19	41
5	9	village	sol		15	05
5	37/7	rue Harzoeffen	sol		05	90
5	55/10	village	sol		03	65
5	56/1	village	sol		03	59
5	57/1	village	sol, chemin		01	95
5	58/2	village	sol		03	96
5	59/2	village	sol, chemin		03	09
5	60/1	village	sol		03	90
5	61/17	Chemin de fer	chemin de fer		83	62
26	34/8	Ligne de Haguenau au Rhin	sol		05	67
26	35/8	Ligne de Haguenau au Rhin	sol			58
26	42/8	Ligne de Haguenau au Rhin	chemin de fer			85
26	51/8	Ligne de Haguenau au Rhin	chemin de fer		33	85
5	52/36	21 rue du Chemin de Fer	sol		77	21
23	206	Sutten	terres		02	48
23	207	Sutten	terres		10	43
23	208	Sutten	terres		02	37
23	209	Sutten	terres		09	38
23	210	Sutten	terres		02	73
23	211	Sutten	terres		11	87
23	212	Sutten	terres		02	80
23	213	Sutten	terres		12	20
23	216	Sutten	terres		02	19
23	217	Sutten	terres		08	17
Contenance totale				3	31	30

Au profit de la société TERRA, société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 €uros ayant son siège social à Bouxwiller (Bas-Rhin) route d'Obermodern, identifiée sous le numéro SIREN 849599410 RCS SAVERNE, moyennant le prix de 1.280.000,00 €uros toutes taxes comprises,

Sous les conditions suspensives particulières suivantes :

- Obtention par l'acquéreur d'un permis d'aménager définitif avant le 1^{er} mai 2021 au plus tard,
- Obtention par l'acquéreur d'une autorisation ou d'une décision d'acceptation de la déclaration au titre de la loi sur l'eau ne stipulant aucune mesure compensatoire,
- Absence de demande du préfet d'obtention d'un diagnostic en matière d'archéologie préventive sur les terrains,
- Pré-commercialisation par l'acquéreur de 50 % du chiffre d'affaire prévisionnel portant sur les lots de lotissement au plus tard le 1^{er} mai 2022,
- Absence d'obligation de réaliser des fondations spéciales pour les constructeurs liés à l'état du sol et du sous-sol,
- Production par la commune d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ne faisant apparaître aucun obstacle quel qu'il soit à la réalisation du projet de lotissement résidentiel (cette condition suspensive devant être réalisée au plus tard le 1^{er} août 2020).

2) A l'avènement desdites conditions suspensives, autoriser le Maire à signer l'acte de vente (avant le 31 mai 2022 au plus tard) ainsi que toutes les pièces y relatives, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 016/2020 ◆ Déclassement d'un sentier communal sis Rue de Rountzenheim et mise en vente de deux parcelles.

Le Maire rappelle que la Commune a été sollicitée par MM. SOARES Antonio et METZLER Charles domiciliés respectivement 25 et 29 rue de Rountzenheim, qui souhaitent acquérir une partie du sentier communal au lieu-dit « Gottshaeusel » qui n'est plus utilisé depuis des années.

A cet effet, la Commune a décidé d'entamer une procédure de déclassement et de cession de la partie du sentier communal concernée. Une enquête publique a été initiée suite à la délibération n° 069/2018 du 13 décembre 2018 et à l'arrêté n° 02/2020 du 6 janvier 2020. Mme HINTERREITER Aurélie, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable à ce projet. Par ailleurs, l'estimation du Service des Domaines en date du 26 octobre 2018 fait ressortir une valeur unitaire de 6.500,00 Euros l'are. Il reste cependant une servitude de passage des réseaux téléphoniques en place. Une convention sera mise en place avec les futurs propriétaires qui en ont été informés préalablement. Par délibération n° 069/2018 du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé de donner un accord de principe pour la vente des deux parcelles à MM. SOARES et METZLER : En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions de l'enquête publique, de procéder au déclassement de la partie du sentier communal de la rue de Rountzenheim et de procéder à la cession des parties du sentier communal.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie,
- Vu la délibération n° 069/2018 en date du 13 décembre 2018,
- Vu l'arrêté municipal n° 02/2020 du 6 janvier 2020 portant sur l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet de cession d'un sentier communal sis Rue de Rountzenheim et de la désignation d'un commissaire enquêteur,
- Vu l'enquête publique qui a été réalisée du 27 janvier 2020 au 10 février 2020,
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement du sentier communal de la Rue de Rountzenheim situé en section 4, parcelles n° 102/05 et 103/05 et de procéder au déclassement du dit sentier qui sera intégré dans le domaine privé de la commune,
- 2) De céder les terrains suivants dans les conditions détaillées ci-dessous :
 - La parcelle n° 102/05 cadastrée en section 4, d'une superficie de 0,26 ares à M. SOARES Antonio demeurant 25, rue de Rountzenheim à 67620 SOUFFLENHEIM, au prix de 1.560,00 Euros, soit 6.000,00 Euros l'are,
 - La parcelle n° 103/05 cadastrée en section 4, d'une superficie de 0,32 ares à M. METZLER Charles demeurant 29, rue de Rountzenheim à 67620 SOUFFLENHEIM, au prix de 1.920,00 Euros, soit 6.000,00 Euros l'are.
- 3) D'informer les futurs propriétaires qu'une convention de servitude de passage des réseaux téléphoniques en place dans les parcelles cédées par la commune devra être signée le prestataire de téléphonie compétent dans notre secteur.
- 4) D'autoriser le Maire à signer les actes de vente ainsi que tout document relatif à cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 017/2020 ◆ Signature d'une convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Pays Rhéna.

Le Conseil Municipal,

- Vu le transfert de la zone artisanale (ZA) de la Commune de Soufflenheim dans les compétences de la Communauté de Communes du Pays Rhéna,
- Vu la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie de la zone artisanale,
- Vu la délibération n° 082/2017 du 22 août 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Pays Rhéna pour assurer l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie dans la zone artisanale de Soufflenheim qui relève de sa compétence, pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} janvier 2017,
- Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2020 par laquelle la Communauté de Communes a approuvé la reconduction de la convention cadre de prestation de services pour un an,
- Vu le projet de convention de prestation de services par laquelle le prestataire (la Commune) sera amené à effectuer les travaux précités par l'intermédiaire des services techniques au bénéfice de la Communauté de Communes (14 heures d'interventions par an estimées à 420,00 Euros),
- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver la convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Pays Rhéna pour l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie dans la zone artisanale de Soufflenheim avec effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an, telle que présentée,
- 2) D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce y relative, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 018/2020 ◆ Approbation de la convention de participation financière pour la mise en place d'un poteau d'incendie à proximité du Norma.

Le Conseil Municipal,

- Vu le passage de la Commission de Sécurité qui demande l'installation d'un poteau d'incendie à proximité du magasin Norma sis 14, rue de Sessenheim,
- Vu le montant prévisionnel de ces travaux qui s'élève à 4.404,00 Euros,
- Vu le projet de convention de participation financière pour la mise en place d'un poteau d'incendie à proximité du Norma qui prévoit que la société BT INVEST qui est le propriétaire du local et la société Norma qui est l'exploitant verseront chacune une participation de 1.000,00 Euros dans le cadre de ces travaux,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver la convention de participation financière pour la mise en place d'un poteau d'incendie à proximité du magasin Norma de Soufflenheim avec société BT INVEST et la société Norma participeront chacune à hauteur de 1.000,00 Euros à ces travaux, telle que présentée,
- 2) D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce y relative, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 019/2020 ◆ Modification des tarifs de l'aire de service pour camping-cars sise Rue de Koenigsbruck.

Par délibération du 29 mars 2019, la Ville de Soufflenheim a confié la gestion de son aire d'accueil pour camping-cars d'une capacité de 13 places à la société Camping-Car Park par le biais d'un Contrat de concession service public par voie concessive pour une durée de 12 ans.

En application de l'article L3114-6 du Code de la Commande publique, l'article 28.1 alinéa 2 et suivants du contrat de concession stipule que « Les tarifs des droits d'entrée sont définis par délibération du Conseil Municipal, sur proposition du concessionnaire. Il ne peut en aucun cas percevoir des sommes différentes du tarif autorisé par la Ville de Soufflenheim.

Les tarifs pratiqués par le concessionnaire incluent la TVA au taux légal en vigueur.

Ainsi, le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat de concession comportait la grille tarifaire des droits d'entrée de l'aire. Ils sont variables en fonction de la saison et s'élevaient à :

		Haute saison		Basse saison	
		01/05 au 30/09 et 01/12 au 31/12		01/01 au 30/04 et 01/10 au 30/11	
Grille tarifaire		Tarif initial		Tarif initial	
Offre	Détail des services ou prestations inclus dans l'offre	Tarif HT du forfait/service Haute Saison	Tarif TTC du forfait/service Haute Saison	Tarif HT du forfait/service Basse Saison	Tarif TTC du forfait/service Basse Saison
Services (moins de 5 H de stationnement)	vidange eaux grises et eaux noires, électricité, eau, WIFI	4,55 €	5,01 €	4,55 €	5,01 €
Stationnement + services	stationnement, vidange eaux grises et eaux noires, électricité, eau, WIFI	10,90 €	11,99 €	9,81 €	10,79 €

L'article 28.1 alinéa 5 du contrat de concession prévoit également que «...Le concessionnaire peut annuellement proposer à la Collectivité des modifications tarifaires. Ces propositions peuvent être négociées entre le concessionnaire et la Collectivité. Le cas échéant, les nouveaux tarifs, après délibération du Conseil Municipal, sont annexés à la présente convention. »

En date du 6 janvier 2020, le concessionnaire a saisi la Ville d'une demande de modification de la grille tarifaire initiale. Elle est motivée par une évolution du régime de TVA applicable aux tarifs des aires de camping-car.

Lors de la signature du contrat, la société Camping-Car-Park appliquait à ses tarifs un taux de TVA réduit de 10%. L'administration fiscale estime que les aires de camping-car n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 279 du CGI pour l'application du taux de TVA réduit à 10%.

Cette divergence d'interprétation a pour conséquence, en attendant qu'elle soit tranchée au fond, qu'un taux de TVA de 20% soit appliqué aux tarifs de l'aire d'accueil.

Ainsi, l'exploitant propose la grille tarifaire suivante :

		Haute saison		Basse saison	
		01/05 au 30/09 et 01/12 au 31/12		01/01 au 30/04 et 01/10 au 30/11	
Grille tarifaire		Tarif initial		Tarif initial	
Offre	Détail des services ou prestations inclus dans l'offre	Tarif HT du forfait/service Haute Saison	Tarif TTC du forfait/service Haute Saison	Tarif HT du forfait/service Basse Saison	Tarif TTC du forfait/service Basse Saison
Services (moins de 5 H de stationnement)	vidange eaux grises et eaux noires, électricité, eau, WIFI	4,58 €	5,50 €	4,58 €	5,50 €
Stationnement + services	stationnement, vidange eaux grises et eaux noires, électricité, eau, WIFI	11,00 €	13,20 €	9,90 €	11,88 €

Il convient de noter qu'il y a fait évoluer les tarifs hors taxe de moins de 1% (entre 0,73% et 0,92%) et qu'il y a appliqué le taux de TVA de 20%.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) ayant été établi hors-taxe cette évolution minimale est sans incidence sur l'équilibre général du contrat.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L3114-6 du Code de la Commande publique,
 - Vu l'article 28. 1. du contrat de concession avec la Société Camping-Car-Park,
 - Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Marc, Directeur Général des Services,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

1) D'approuver les tarifs de l'aire d'accueil de camping-car de Soufflenheim (ci-après) applicable à partir du 1er janvier 2020 :

		Haute saison		Basse saison	
		01/05 au 30/09 et 01/12 au 31/12		01/01 au 30/04 et 01/10 au 30/11	
Grille tarifaire		Tarif initial		Tarif initial	
Offre	Détail des services ou prestations inclus dans l'offre	Tarif HT du forfait/service Haute Saison	Tarif TTC du forfait/service Haute Saison	Tarif HT du forfait/service Basse Saison	Tarif TTC du forfait/service Basse Saison
Services (moins de 5 H de stationnement)	vidange eaux grises et eaux noires, électricité, eau, WIFI	4,58 €	5,50 €	4,58 €	5,50 €
Stationnement + services	stationnement, vidange eaux grises et eaux noires, électricité, eau, WIFI	11,00 €	13,20 €	9,90 €	11,88 €

2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 020/2020 ◆ Communication du rapport d'activité 2019 de la société Camping-Car Park.

Le Maire et M. MEY Dominique, Adjoint au Maire, présentent au Conseil Municipal qui en prend acte, le rapport d'activité 2019 relatif à l'aire de service pour camping-cars sise Rue de Koenigsbruck établi par la société Camping-Car Park. Celui-ci est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 021/2020 ◆ Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De créer un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps complet (35/35ème) à compter du 1er mai 2020,
- 2) De rémunérer cet emploi sur la base des indices afférents au 1er échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 350, indice majoré 327),
- 3) D'autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 022/2020 ◆ Création de six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De créer six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020 inclus,
- 2) Que les attributions consisteront à seconder les ouvriers communaux pour l'entretien des espaces verts et l'arrosage durant l'été,
- 3) De fixer la durée hebdomadaire de service à 35 heures par semaine,
- 4) De rémunérer ces agents sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 350, indice majoré 327),
- 5) D'établir les contrats d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et d'autoriser le Maire à les signer au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 023/2020 ◆ Publication de la liste des marchés publics conclus en 2019.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2019 (application de l'article 133 du Code des Marchés Publics) qui a été arrêtée comme suit :

COMMUNE DE SOUFFLENHEIM | ETAT DES MARCHES CONCLUS EN 2019

FOURNITURES			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99€ ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 208 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 209 000,00 € ht et plus			
NEANT			
SERVICES			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 208 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 209 000,00 € ht et plus			
NEANT			
TRAVAUX			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 5 224 999,99 € ht			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
06/05/2019	SPS PEINTURES	67117 FURDENHEIM	Marché public de travaux de réfection de la halle municipale Lot n° 2 : peinture
07/05/2019	EUROSYNTEC	94290 VILLENEUVE LE ROI	Marché public de travaux de réfection de la halle municipale Lot n° 1 : revêtement sol
08/07/2019	AEF	68270 WITTENHEIM	Marché public de travaux d'installation d'un élévateur PMR à l'agence postale communale
16/07/2019	OFFNER	67620 SOUFFLENHEIM	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Gros œuvre
16/07/2019	M. MORGENTHALER	67620 SOUFFLENHEIM	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Sanitaires PMR et chauffage
16/07/2019	ADAPT CK	67840 KILSTETT	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Aménagement extérieur et signalisation PMR
19/07/2019	RHIN CLIMATISATION	67201 ECKBOLSHEIM	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Climatisation
07/08/2019	CARRELAGE HAAS	67620 SOUFFLENHEIM	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Carrelage
13/08/2019	ELECTRICITE MESSEMER GILBERT	67250 SOULTZ SOUS FORÊTS	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Electricité
21/08/2019	PEINTURE SCHAAF	67620 SOUFFLENHEIM	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Peinture intérieure
29/08/2019	MENUISERIE BERLING	67410 DRUSENHEIM	Marché public de travaux d'aménagement d'une agence postale communale Lot : Menuiseries intérieures et extérieures
Marchés conclus - Tranche 5 225 000,00 € ht et plus			
NEANT			

Marché global

Marché global

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 024/2020 ◆ Demande de gratuité de salles – Association Culture et Loisirs St Joseph.

Le Conseil Municipal,

- Vu le courrier en date du 24 février 2020 par lequel l'Association Culture et Loisirs St Joseph sollicite la mise à disposition gratuite de la salle festive du Céram dans le cadre de l'organisation du repas choucroute et du déjeuner dansant qui auront lieu en 2020,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'accorder exceptionnellement la gratuité de la salle festive du Céram à l'Association Culture et Loisirs St Joseph dans le cadre de l'organisation du repas choucroute et du déjeuner dansant qui auront lieu en 2020,

2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 025/2020 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars prochain, les conseillers municipaux présents sont amenés à approuver et à signer le compte-rendu de la séance du jour immédiatement après la fin de la séance.

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 mars 2020 dans les formes et rédaction proposées, puis procède à sa signature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 22h30.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 comporte les délibérations n° 008/2020 à 025/2020 :

N° 008/2020 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020.

N° 009/2020 ◆ Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2020 - Forêt communale de Soufflenheim.

N° 010/2020 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe de la Forêt.

N° 011/2020 ◆ Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2019.

N° 012/2020 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal de la Commune.

N° 013/2020 ◆ Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2019.

N° 014/2020 ◆ Débat d'orientation budgétaire - Budgets Primitifs 2020.

N° 015/2020 ◆ Vente de terrains communaux à Terra Aménagement en vue de la création de lotissements privés – Signature du compromis de vente.

N° 016/2020 ◆ Déclassement d'un sentier communal sis Rue de Rountzenheim et mise en vente de deux parcelles.

N° 017/2020 ◆ Signature d'une convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Pays Rhéna.

N° 018/2020 ◆ Approbation de la convention de participation financière pour la mise en place d'un poteau d'incendie à proximité du Norma.

N° 019/2020 ◆ Modification des tarifs de l'aire de service pour camping-cars sise Rue de Koenigsbruck.

N° 020/2020 ◆ Communication du rapport d'activité 2019 de la société Camping-Car Park.

N° 021/2020 ◆ Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

N° 022/2020 ◆ Création de six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité.

N° 023/2020 ◆ Publication de la liste des marchés publics conclus en 2019.

N° 024/2020 ◆ Demande de gratuité de salles – Association Culture et Loisirs St Joseph.

N° 025/2020 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆